

REPUBLIQUE FRANCAISE

Réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
Mansle-les-Fontaines

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira, Salle Pierre Ramblière - 21 rue Martin - Mansle - 16230 MANSLE-LES-FONTAINES le **Lundi 22 mai 2023 à 18h30.**

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

1/ VOTE DES SUBVENTIONS 2023 AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE (Doc 1)

2/ ACTUALISATION DES TARIFS (Doc 2)

- Cantine municipale
- Garderie

3/ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TEMPORAIRE (Doc 3)

- Redevance pour les terrasses ouvertes

4/ LOCATION DU MATERIELS (Tables, Chaises, Barrières) (Doc 4)

5/ TARIF DROITS DE PLACE (Doc 5)

- Stationnement de gros camions-magasins itinérants

6/ FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (Doc 6)

7/ SDEG 16 : TRAVAUX EFFACEMENT DES RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS ELECTRONIQUES - Rue des Ponts - RD 18 et Rue de Watlington

- Délibération relative aux travaux d'effacement des réseaux de communications électronique (Doc 7)
- Plan de financement détaillé de l'ensemble du projet (Doc 8)

7/ ASSOCIATION DES MAIRES DE LA CHARENTE (Doc 9)

- Motion : projet de création d'une unité de valorisation énergétique à Angoulême

QUESTIONS DIVERSES

Affiché, le 15/05/2023

Le Maire,
Christian CROIZARD



